L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: No 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 20 DECEMBRE 1891.

L'INNOCENCE DE GUSTAVE.

Préambule du cocher: *Mes deux voyageurs étaient le père et le fils. Ce dernier, ainsi que me le prouva leur conversation, devait, le lendemain même, faire ses débuts d'avocat. Aussi son père était-il déjà inquiet à propos de ce lendemain.*

—Tu es bien certain, n'est-ce pas? demandait ce papa, qu'au moment venu tu ne te troubleras pas, et surtout que tu ne perdras pas le fil de tes idées?

—Sois donc tranquille. Je connais mon affaire sur le bout du doigt et je l'ai apprise par cœur. Mon client sortira de là plus blanc que neige.

—Ah bah! fit le père d'un ton profondément étonné.

—Oui, oui, plus blanc que neige..... Le tribunal lui adressera même des excuses..... J'enlèverai mieux qu'un acquittement, tu verras..... Tiens, au fait, je veux que tu en juges tout de suite..... Ecoute-moi un peu ça..... Supposons que je me tienne déjà à la barre.

Et, là-dessus, le jeune homme, prenant une voix grave, commença son boniment.

—Oui, messieurs, oui; la nuit, avec effraction, nous avons commis un vol suivi d'un assassinat! Tout est vrai, nous l'avouons.

Mais qui la faute?

A vous, messieurs, ou plutôt à la société assez imprudente pour dicter une peine contre le vol.

Non, mon client ne sera pas victime de votre propre imprévoyance!

Non, vous ne pouvez pas celui qui a été simplement dupe de son excessive timidité.

Je le prouve.

* * *

Il est malheureux, il souffre, il a faim.

Le ministère public, lui, ne souffre pas, il a faim.

Le ministère, ce sinistre conseiller, lui souffle: "Il faut voler."

Timide comme vous le connaissez, voilera-t-il au grand jour?—Non.

Il attend la nuit, c'est-à-dire l'ombre qui cachera le rouge de la honte que sa démarche lui fait monter à la face.

Lui ferez vous un crime de cette pudeur?!?

* * *

Il arrive devant une porte fermée.

Pourquoi est-elle fermée?

Je ne voudrais pas sortir de la cause, mais je suis obligé d'insister sur cette preuve de défiance donnée par ce propriétaire envers le gouvernement qui dépense des millions en frais de police et en gendarmerie pour protéger la propriété.

Quel moyen employer pour ouvrir cette porte?

Doit-il sonner à tour de bras?

Non. Il fait nuit, chacun repose.

S'il sonnait, on viendrait à son appel, et alors, que un timidité d'adolescent, il faudrait la confesser à l'arrivant et à tous les voisins réveillés par ce carillon.

Il ne sonnera donc pas pour se conformer à la loi, qui défend tout tapage nocturne.

Lui ferez vous encore un crime de sa soumission à la loi?!?

* * *

N'aimant pas à se faire remarquer, il ouvre seul cette porte qu'une méfiance coupable avait fermée.

Le voici qui pénètre dans la salle à manger.

Que voulait-il y voler?

On nous répond: "Les couverts en argent".

Dérision! Cet homme a faim, et il volerait des couverts en argent! (*Avec une douce ironie.*) Croyez vous donc que Gustave ignorait l'auteurs de ces deux hommes qui avaient avalé l'un une fourchette, l'autre une cuillère?..... Il sait combien cette sorte d'aliment reste sur l'estomac! (*Avec force.*) Non, cet affamé n'a pas l'intention de couverts! C'est un pain qu'il veut: c'est pour un pain qu'on tente de nous jeter la pierre.

Je vous vois venir. Si c'est un pain qu'il voulait, pourquoi le chercha-t-il dans la cuisine? Je vous le dirai tout à l'heure..... Quand, pour le premier fois, on entre dans une maison, n'est-il pas naturel d'ignorer où il est d'habitude de serrer le pain?

Mais, au moins, l'a-t-il volé, ce pain?

Non, il en a été empêché par l'arrivée du propriétaire.

Le vol n'a donc pas existé!

Alors, pourquoi cette accusation de vol?!?

* * *

Le propriétaire tombe sur lui, sans explications, à grands cris, avec ce même tapage nocturne que mon client avait eu la réserve d'éviter.

C'est lui, messieurs, qui l'appelle toute votre attention sur la légèreté coupable du législateur qui a institué une peine contre le vol.

Supposons un instant le code muet à cet égard. Alors mon client disait à l'autre:

—Je n'ai pas d'argent! Je vons ai pris un pain, mais je vais vous faire un billet.

On s'arrangeait et tout était fini là.

Mais avec notre législation actuelle, Gustave, —il se nomme Gustave,—a immédiatement songé à cette peine qui l'attendait. Sa timidité naturelle n'est fait un monstre de la police correctionnelle, des juges, du public, de l'opinion, etc., etc.

Et il a étouffé le monsieur.

* * *

Quand je dis: "il a étouffé," entendons-nous bien.

C'est vous qui le prétendez

Car Gustave vous contredit.

Sorez-vous donc plus certains, plus convaincus, vous, que lui, le seul témoin survivant de ce drame?

Et il vous offre d'en donner sa parole!

La loi exige de vous une conviction, messieurs, vous ne l'avez pas et ne pouvez l'avoir:

Car:

* * *

Ce monsieur était dans de mauvaises affaires, à la veille de déposer son bilan..... et le temps m'a manqué pour m'assurer s'il n'avait pas des passions bons nature: mais il m'est permis de supposer que, pour ce vice, il avait reçu une assignation à comparaître..... en un mot, il était dans cette situation où il faut choisir entre la honte ou le suicide.

Je serai juste à son égard: c'était un homme d'honneur!

Qui vous dit donc que, vingt secondes avant sa rencontre avec Gustave, ce misérable n'avait pas..... pour se soustraire à cette honte..... avalé un de ces poisons inconnus à la science qui peut s'égarer sur les effets produits?

Alors l'accusation d'assassinat tombe d'elle-même.

* * *

Quand je dis: "il a étouffé," entendons-nous bien.

C'est vous qui le prétendez

Car Gustave vous contredit.

Soyez-vous donc plus certains, plus convaincus, vous, que lui, le seul témoin survivant de ce drame?

Et il vous offre d'en donner sa parole!

La loi exige de vous une conviction, messieurs, vous ne l'avez pas et ne pouvez l'avoir:

Car:

* * *

Ce monsieur était dans de mauvaises affaires, à la veille de déposer son bilan..... et le temps m'a manqué pour m'assurer s'il n'avait pas des passions bons nature: mais il m'est permis de supposer que, pour ce vice, il avait reçu une assignation à comparaître..... en un mot, il était dans cette situation où il faut choisir entre la honte ou le suicide.

Je serai juste à son égard: c'était un homme d'honneur!

Qui vous dit donc que, vingt secondes avant sa rencontre avec Gustave, ce misérable n'avait pas..... pour se soustraire à cette honte..... avalé un de ces poisons inconnus à la science qui peut s'égarer sur les effets produits?

Alors l'accusation d'assassinat tombe d'elle-même.

* * *

Mais qui la faute?

A vous, messieurs, ou plutôt à la société assez imprudente pour dicter une peine contre le vol.

Non, mon client ne sera pas victime de votre propre imprévoyance!

Non, vous ne pouvez pas celui qui a été simplement dupe de son excessive timidité.

Je le prouve.

* * *

Il est malheureux, il souffre, il a faim.

Le ministère, ce sinistre conseiller, lui souffle: "Il faut voler."

Timide comme vous le connaissez, voilera-t-il au grand jour?—Non.

Il attend la nuit, c'est-à-dire l'ombre qui cachera le rouge de la honte que sa démarche lui fait monter à la face.

Lui ferez vous un crime de cette pudeur?!?

* * *

Il arrive devant une porte fermée.

Pourquoi est-elle fermée?

Je ne voudrais pas sortir de la cause, mais je suis obligé d'insister sur cette preuve de défiance donnée par ce propriétaire envers le gouvernement qui dépense des millions en frais de police et en gendarmerie pour protéger la propriété.

Quel moyen employer pour ouvrir cette porte?

Doit-il sonner à tour de bras?

Non. Il fait nuit, chacun repose.

S'il sonnait, on viendrait à son appel, et alors, que un timidité d'adolescent, il faudrait la confesser à l'arrivant et à tous les voisins réveillés par ce carillon.

Il ne sonnera donc pas pour se conformer à la loi, qui défend tout tapage nocturne.

Lui ferez vous encore un crime de sa soumission à la loi?!?

* * *

N'aimant pas à se faire remarquer, il ouvre seul cette porte qu'une méfiance coupable avait fermée.

Le voici qui pénètre dans la salle à manger.

Que voulait-il y voler?

On nous répond: "Les couverts en argent".

Dérision! Cet homme a faim, et il volerait des couverts en argent! (*Avec une douce ironie.*) Croyez vous donc que Gustave ignorait l'auteurs de ces deux hommes qui avaient avalé l'un une fourchette, l'autre une cuillère?..... Il sait combien cette sorte d'aliment reste sur l'estomac! (*Avec force.*) Non, cet affamé n'a pas l'intention de couverts! C'est un pain qu'il veut: c'est pour un pain qu'on tente de nous jeter la pierre.

Je vous vois venir. Si c'est un pain qu'il voulait, pourquoi le chercha-t-il dans la cuisine? Je vous le dirai tout à l'heure..... Quand, pour le premier fois, on entre dans une maison, n'est-il pas naturel d'ignorer où il est d'habitude de serrer le pain?

Mais, au moins, l'a-t-il volé, ce pain?

Non, il en a été empêché par l'arrivée du propriétaire.

Le vol n'a donc pas existé!

Alors, pourquoi cette accusation de vol?!?

* * *

Le propriétaire tombe sur lui, sans explications, à grands cris, avec ce même tapage nocturne que mon client avait eu la réserve d'éviter.

C'est lui, messieurs, qui l'appelle toute votre attention sur la légèreté coupable du législateur qui a institué une peine contre le vol.

Supposons un instant le code muet à cet égard. Alors mon client disait à l'autre:

—Je n'ai pas d'argent! Je vons ai pris un pain, mais je vais vous faire un billet.

On s'arrangeait et tout était fini là.

Mais avec notre législation actuelle, Gustave, —il se nomme Gustave,—a immédiatement songé à cette peine qui l'attendait. Sa timidité naturelle n'est fait un monstre de la police correctionnelle, des juges, du public, de l'opinion, etc., etc.

Et il a étouffé le monsieur.

* * *

Quand je dis: "il a étouffé," entendons-nous bien.

C'est vous qui le prétendez

Car Gustave vous contredit.

Sor